Communiqué de presse
Mercredi 27 mai 2009

Des décrets mal venus

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants a suscité, dans la communauté universitaire, beaucoup d'émotions dont certaines se font encore sentir aujourd'hui sur quelques campus.

La décision politique de différer d'un an son application et de mettre en œuvre des mesures transitoires, la mise en place de structures de concertation - groupes de travail avec les organisations syndicales, commission nationale de concertation dite Marois/Filâtre – ont été autant de facteurs non négligeables d'apaisement des tensions.

Or, le Ministère de l'Éducation nationale s'apprête à publier des décrets sur les modalités de recrutements des enseignants. Cette publication prématurée obèrerait les conclusions futures des groupes de travail qui se réunissent actuellement, ainsi que des travaux et des préconisations de la commission Marois/Filâtre récemment installée. Par exemple, l'obligation d'être au moins inscrit en Master 2 pour pouvoir se présenter au concours, préjuge de la place des épreuves du concours en interdisant toute épreuve avant le début de l'année de Master 2.

La Conférence des directeurs d'IUFM juge aujourd'hui totalement paradoxal d'annoncer publiquement, au beau milieu de ces moments de négociation, la publication de tels décrets.
Elle estime que la non publication de ces décrets en ce moment permettrait de conforter le retour de la sérénité, sans réactiver des tensions inutiles en cette fin d'année universitaire.

Contact presse

Conférence des directeurs d'IUFM
Sandra VIÉ
Chargée de communication
Tél. 01 44 32 92 47
sandra.vie@cdiufm.amue.fr